



École Centrale
de Lille

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Une **nouvelle opportunité** de partenariat

ecole.centralelille.fr





L'Ecole Centrale de Lille est une formation d'ingénieurs généralistes en 3 ans après les classes préparatoires. Elle permet depuis la rentrée 2012 de suivre la dernière année du cursus ingénieur en contrat de professionnalisation.

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail associant une formation dispensée à l'Ecole Centrale de Lille à son application au sein d'une entreprise.

NATURE DU CONTRAT

L'entreprise et l'élève de dernière année signent un contrat de travail, qui peut prendre la forme d'un contrat à durée indéterminée (CDI) ou à durée déterminée (CDD) allant de 12 à 14 mois.

COÛT POUR L'ENTREPRISE

L'entreprise signe avec **Centrale Lille** une convention de formation pour la prise en charge des frais pédagogiques : en moyenne 9 000 € (calculés selon le volume horaire de la formation) avant prise en charge de l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé).

Les entreprises de plus de 250 salariés assujetties à la taxe d'apprentissage, doivent compter 4% de salariés en alternance au sein de l'effectif annuel moyen. Ce quota alternance se compose des contrats d'apprentissage, des contrats de professionnalisation, des volontaires internationaux en entreprise (VIE), des conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE). Les entreprises qui n'atteignent pas le quota requis doivent s'acquitter d'une pénalité.

RÉMUNÉRATION DE L'APPRENANT

La rémunération du salarié est calculée selon l'âge et le niveau de qualification : pour les jeunes agés **de 21 à 25 ans : 80 % du SMIC**, sauf dispositions contractuelles ou conventionnelles plus favorables.

RYTHME DE L'ALTERNANCE

L'élève étudie principalement une option à caractère disciplinaire en lien avec sa mission en entreprise. Cette option représente 65% du parcours académique de 3e année.



MATIÈRES ENSEIGNÉES

- mécanique avancée
- génie civil
- procédés durables et ressources alternatives
- décision et analyse de données
- systèmes de production
- systèmes de transport et logistique
- stratégies et management des organisations
- ondes, nano-électronique et télécommunications

- OPTIONS /
- énergie électrique & développement durable
 - architecture d'entreprise
 - e-business et mobilité

AVANTAGES

POUR LES ENTREPRISES :

- Intégrer les compétences d'un élève-ingénieur bénéficiant d'une formation de haut niveau, sur une période d'un an pour un coût avantageux
- Former le futur ingénieur aux méthodes de l'entreprise
- Tester le profil et les aptitudes d'un futur collaborateur
- Valoriser son entreprise auprès de l'apprenant
- Bénéficier d'un appui financier de l'OPCA pour la prise en charge des coûts de formation

POUR L'APPRENANT :

- Profiter d'un accompagnement professionnel complet, centré sur les besoins en compétences de l'entreprise choisie, et du suivi d'un enseignant tout au long de sa formation
- Poursuivre ses études en s'appuyant sur les expériences vécues en entreprise tout en étant rémunéré
- Démontrer tout son potentiel en vue d'une future embauche
- Bénéficier du statut de salarié, de l'assurance sociale (CPAM) et de la mutuelle de son entreprise si elle existe

témoignages

recueillis en 2014

« Cette expérience permet de quitter le monde des études pour celui de l'entreprise en douceur et ainsi, arrivé en avril, d'avoir acquis une expertise permettant de devenir un collaborateur à part entière. [...]

J'ai pu constater que le contrat de professionnalisation présente également des bénéfices pour les entreprises puisqu'il leur permet d'avoir un regard extérieur et neuf sur leurs activités ainsi que des collaborateurs qui montent en expérience au fur et à mesure de l'année pour évoluer vers un vrai rôle à la fin de la période de formation à Centrale Lille. »

Mathilde, Élève en 3^e année à l'École Centrale de Lille, en contrat chez Arvato

« Ma mission en entreprise me permet de gagner en expérience, à savoir appréhender des problématiques techniques et organisationnelles avant même d'être diplômée, ce qui est un véritable plus en vue de mon entrée imminente dans la vie active. [...]

Le contrat de professionnalisation est donc selon moi un plus en cela qu'il nous permet d'acquérir de l'expérience avant même d'être diplômé, d'être en contact permanent avec le monde de l'entreprise, tout en terminant nos études, jouissant ainsi des avantages d'être salarié et étudiant à la fois! »

Aina, Elève de 3^e année à l'École Centrale de Lille en contrat chez Crédit Agricole Consumer Finance

Quelques entreprises partenaires :



CONTACTEZ-NOUS :

Bernadette Stievenard

Responsable des contrats de professionnalisation
formation-continue@centralelille.fr
> 03 20 33 54 90

Eric André

Directeur du Développement
et des Relations Entreprises
eric.andre@centralelille.fr
> 06 83 20 59 08



École Centrale de Lille
Cité Scientifique - CS 20048
59651 Villeneuve d'Ascq Cedex